



Section Responsabilité des parents/tuteurs et tutrices	Page 1 de 3
	Date 18 août 2009

Énoncé	Les parents et les tuteurs et tutrices doivent s'assurer que leurs enfants connaissent et suivent les règlements. Ils sont responsables de la sécurité de leurs enfants à partir du moment où ceux-ci quittent la maison jusqu'au moment où ceux-ci montent à bord de l'autobus et dès qu'ils descendent de l'autobus.
Procédures	Responsabilités des parents et des tuteurs et tutrices : <ol style="list-style-type: none">1. Rappeler à leur enfant les règles de sécurité et de comportement à suivre à l'arrêt d'autobus et à bord de l'autobus;2. S'assurer que leur enfant se présente à l'arrêt d'autobus au moins cinq (5) minutes avant l'heure d'embarquement;3. Être responsables de la sécurité de leur enfant jusqu'à ce qu'il monte à bord de l'autobus le matin et en descende l'après-midi;4. Collaborer avec la direction d'école, le personnel de WESTS et le conducteur ou la conductrice d'autobus afin de s'assurer que leur enfant se comporte de façon adéquate pendant le trajet en autobus;5. Être responsables de leur enfant lorsqu'il descend à l'arrêt d'autobus qui lui a été désigné, à son retour de l'école. WESTS demande aux parents et aux tuteurs et tutrices de se rendre à l'arrêt d'autobus pour accueillir leur enfant qui fréquente la maternelle ou le jardin d'enfants, ou de confier cette tâche à une personne responsable;6. WESTS suggère aux parents et aux tuteurs et tutrices de se rendre à l'arrêt d'autobus pour accueillir leur enfant qui fréquente la 1^{re} année ou la 2^e année, ou de confier cette tâche à une personne responsable;7. Être responsables de tous les dommages ou actes de vandalisme causés délibérément par leur



Section Responsabilité des parents/tuteurs et tutrices	Page 2 de 3
	Date 18 août 2009

	<p>enfant;</p> <p>8. Informer l'école par écrit au sujet de toute annulation du service de transport de leur enfant ou de tout changement à apporter au service;</p> <p>9. Informer l'école et WESTS de tout problème survenu à bord de l'autobus qui a mis en péril le bien-être et la sécurité des élèves, en indiquant le numéro d'autobus, la date, l'heure et la nature du problème;</p> <p>10. Les matins où les conditions météorologiques sont mauvaises, écouter la radio, aller à www.buskids.ca ou utiliser un autre média identifié par WESTS pour connaître l'état du transport scolaire;</p> <p>11. Les matins où les conditions météorologiques sont mauvaises, prendre la décision finale à savoir si leur enfant devrait ou non aller à l'école;</p> <p>12. S'assurer que leur enfant est habillé adéquatement en cas de mauvais temps;</p> <p>13. À l'école, éviter de stationner leur voiture entre les panneaux indiquant que la zone est réservée aux autobus scolaires.</p>
Interdictions	<p>Il est strictement interdit aux parents et aux tuteurs et tutrices de monter à bord d'un autobus scolaire.</p> <p>Il est interdit aux parents et aux tuteurs et tutrices de parler de manière agressive au conducteur ou à la conductrice d'autobus ou d'utiliser un langage offensant et irrespectueux.</p> <p>Il est interdit aux parents et aux tuteurs et tutrices de négocier ou de tenter de négocier avec le conducteur ou la conductrice d'autobus et la direction d'école pour changer l'arrêt d'autobus, les heures d'embarquement ou de débarquement ou d'autres modalités du transport scolaire de leur enfant qui diffèreraient du service de</p>



GT – 006

Section Responsabilité des parents/tuteurs et tutrices	Page 3 de 3
	Date 18 août 2009

	transport prévu par WESTS.
Conséquences	Une conduite inappropriée de la part des parents et des tuteurs et tutrices peut entraîner la perte des privilèges de transport scolaire de leur enfant.

Approuvée par motion : CET n° 09-07 Date d'approbation : 20 novembre 2009